



Les temps forts

plus proches, plus solidaires, plus forts

REPRESENTER

L'URIOPSS représente les associations de solidarité et de santé sur le territoire breton en lien avec les autres réseaux associatifs. Elle organise une concertation et une représentation transversale des secteurs traditionnels de l'action sanitaire et sociale. C'est une spécificité unique.

Elle contribue ainsi à :

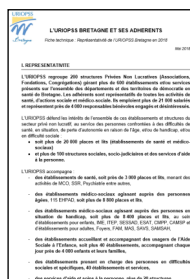
- Susciter et soutenir les initiatives, l'innovation de ses adhérents et les rassembler en Bretagne,
- Affirmer la spécificité du fait associatif auprès des pouvoirs publics,
- Faire reconnaître ses adhérents comme acteurs majeurs de l'économie sociale et solidaire.

Au 31 décembre 2017, l'URIOPSS regroupe 200 structures Privées Non Lucratives (Associations, Fondations, Congrégations) gérant plus de 600 établissements et/ou services présents sur l'ensemble des départements et des territoires de démocratie en santé de Bretagne. **Les adhérents sont représentatifs de toutes les activités de santé, d'actions sociales et médico-sociales. Ils emploient plus de 21 000 salariés et représentent près de 4 000 responsables bénévoles engagés et désintéressés.**

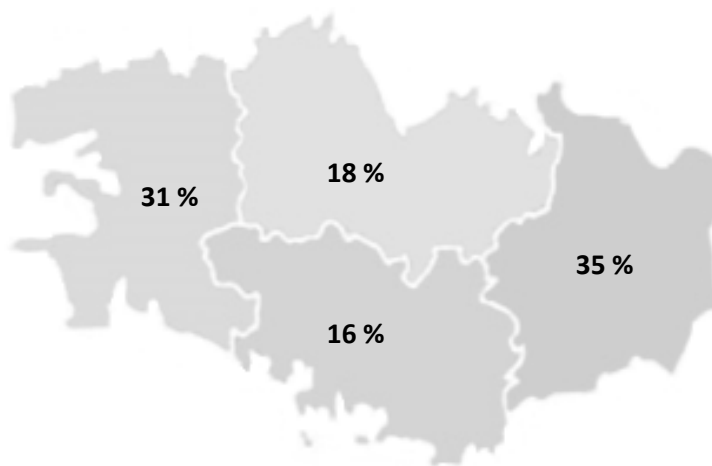
L'URIOPSS défend les intérêts de l'ensemble de ces établissements et structures du secteur Privé Non Lucratif, au service des personnes confrontées à des difficultés de santé, en situation de perte d'autonomie en raison de l'âge, et/ou de handicap, et/ou en difficulté sociale :

- **soit plus de 20 000 places et lits (établissements de santé et médico-sociaux),**
- **et plus de 100 structures sociales, socio-judiciaires et des services d'aide à la personne.**

Au cours de l'année 2017, l'URIOPSS Bretagne a accueilli **23 nouveaux cotisants dont 6 nouvelles associations adhérentes** (Alisa, Association d'entraide aux personnes âgées, Association les Ateliers de la Mabilais, Association les Vallées, Association des services à domicile du Corong et Emeraude i.d). A noter, 4 structures n'ont pas souhaité poursuivre leur adhésion à l'URIOPSS.



La représentativité complète de l'URIOPSS Bretagne, détaillée par département, par secteurs d'activités et par identification des établissements et services adhérents à l'Union, est à retrouver dans la fiche technique de représentativité de l'URIOPSS régulièrement actualisée.



Répartition des adhérents par département

Affirmer et accroître la participation des acteurs Privés Non Lucratifs

L'URIOPSS Bretagne a participé tout au long de l'année aux réunions organisées par l'ARS Bretagne avec les Fédérations représentatives des établissements de santé et des établissements sociaux et médico-sociaux. A l'occasion de ces rencontres, l'URIOPSS, représentée par des administrateurs et des membres de l'équipe technique, porte la voix de ses adhérents auprès de l'ARS.

Au cours de l'année 2017, l'ARS Bretagne et les conseils départementaux ont organisé une rencontre de concertation sur les socles CPOM régionaux Personnes Âgées et Personnes en situation de handicap, à laquelle les Fédérations ont été conviées dont l'URIOPSS Bretagne.

L'URIOPSS Bretagne, avec d'autres fédérations, a alerté le Conseil Départemental des Côtes d'Armor sur les difficultés rencontrées par les structures accueillant des personnes âgées et en particulier celles réalisant de l'hébergement temporaire. En réponse, le Conseil Départemental a mis en place un groupe de travail « réflexions sur le financement des établissements du secteur des personnes âgées » auquel a participé l'URIOPSS.

Autre lieu de concertation, l'URIOPSS a participé en 2017 aux réunions de l'Instance Régionale de Concertation de la DIRPJJ Grand Ouest.

Les mandats de l'URIOPSS Bretagne

L'URIOPSS Bretagne assure sa mission politique de représentation et de défense des intérêts de ses adhérents, de leurs actions au bénéfice des personnes, au sein de 53 instances et ceci grâce à l'implication de 145 représentants. Au cours de l'année 2017, l'URIOPSS a procédé à la nomination, désignation ou renouvellement, au sein de 23 instances, de 63 représentants (titulaires et suppléants confondus). La représentativité de l'URIOPSS se décline de la façon suivante : **6 instances nationales : 18 représentants ; 28 instances régionales : 77 représentants ; 2 instances interrégionales : 3 représentants ; 17 instances départementales : 47 représentants.**

Plus spécifiquement, l'URIOPSS est notamment présente au sein des **Conseils Territoriaux de Santé** installés au début de l'année 2017. Ces CTS s'inscrivent dans une volonté de développement de la démocratie en santé. Ils constituent des instances de débats, de concertations et de réflexions partagées pour une démocratie en santé de proximité.

Par ailleurs, comme tous les CESER de France, le **CESER de Bretagne** a été renouvelé avec une physionomie plus proche des réalités régionales actuelles... Diversification, rajeunissement et féminisation. L'URIOPSS a ainsi pu obtenir une représentation dans le Collège III des représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région, section Solidarités et Santé.

Un répertoire est à votre disposition pour vous permettre d'identifier au sein de chaque instance les personnes physiques habilitées à représenter l'URIOPSS Bretagne.

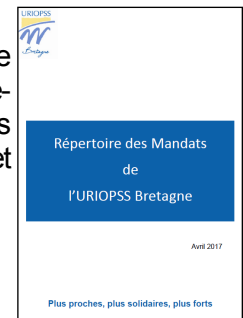
Des positionnements et des mobilisations

Adoptés par le Conseil d'Administration de l'URIOPSS, les positionnements formalisent les prises de positions et/ou contributions de l'URIOPSS. Ils appuient notamment les représentants de l'URIOPSS dans leurs missions.

En 2017, dans le cadre de la concertation préalable à l'adoption du PRS 2018-2022, notre Union a tenu à affirmer son positionnement spécifique. Dans cet esprit et pour favoriser le meilleur débat possible avec l'ensemble des acteurs du système de santé breton, une contribution de l'URIOPSS Bretagne consacrée au **Projet Régional de Santé 2018-2022** a été réalisée.

Mais aussi :

- **Le CITS : Démarche interfédérale de l'URIOPSS Bretagne** : L'URIOPSS s'est mobilisée et a adressé un courrier à chaque Président de Conseil Départemental, souhaitant ainsi les sensibiliser à ce nouveau crédit d'impôt, et que chaque département adopte la même position que celle de l'Etat : la non-reprise de cette mesure dans les budgets et tarifs des établissements et services.
- **Les Contrats aidés - Enquête URIOPSS** : Face à la diminution annoncée voire d'ores-et-déjà constatée, des contrats aidés, les acteurs associatifs que nous sommes, y compris dans le secteur sanitaire, social et médico-social, se mobilisent. Au niveau national, l'URIOPSS, accompagnée d'autres fédérations et associations de solidarité, a dénoncé les décisions prises via un communiqué de presse. En région, l'URIOPSS Bretagne se préoccupe également des conséquences que peut avoir cette décision pour ses adhérents, au travers d'une enquête régionale. Les constats apportés par les adhérents de l'URIOPSS Bretagne, ont confirmé, soutenu, et renforcé les démarches engagées par le réseau URIOPSS-URIOPSS.



Info Mandats

Les représentations et positions de l'URIOPSS

Résumé 1 - 14/01/2017

Dans le cadre de sa mission politique de représentation, l'URIOPSS :

- Organise une concertation et une réunion de travail avec les représentants de l'ensemble des instances de l'Union.
- Permet de rendre compte à l'ensemble de l'Union.
- Valable aux côtés des personnes en situation de vulnérabilité dans la construction des politiques sociales.
- Fait lien entre l'Etat, les pouvoirs publics territoriaux et les acteurs de terrain qui contribuent à leur mise en œuvre.

La présidence de l'URIOPSS est assurée par le président de l'Union, élu pour une durée de 4 ans.

- Construit avec les adhérents, une politique sociale.
- Développe une politique sociale, des lieux de concertation, des instances de concertation avec les partenaires pour affirmer la représentation politique de l'URIOPSS auprès des pouvoirs publics territoriaux.

Pour en faire, l'URIOPSS Bretagne assure sa mission politique de représentation et de défense des intérêts de ses adhérents, de leurs actions au bénéfice des personnes, au sein de 53 instances et ceci grâce à l'implication de 145 représentants.

Unité d'analyse et de concertation destinée aux représentants de l'URIOPSS et à l'ensemble de ses adhérents qui rend compte des positions de l'URIOPSS, de l'actualité des représentants et de l'ensemble de ses adhérents pour dégager des positionnements adoptés par les instances politiques de l'URIOPSS.

Le Projet Régional de Santé 2018-2022

Le PRS - Projet Régional de Santé, adopté en 2017, est le document de référence de la politique de santé de la région Bretagne. Il est le fruit d'une concertation de plus de 1000 acteurs de la santé bretonne, de la région à la commune, de la médecine à la santé publique, de la santé physique à la santé mentale, de la santé individuelle à la santé collective.

L'URIOPSS a souhaité réserver le 1^{er} numéro au Projet Régional de Santé - PRS 2018-2022. Dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, l'URIOPSS est revenue sur les actualités et les enjeux de l'Economie Sociale et Solidaire, dans le 2^{ème} InfoMandats.

Plus proches, plus solidaires, plus forts

Nouveauté

Nouveauté de l'année 2017, l'InfoMandat est une publication destinée aux représentants de l'URIOPSS et à l'ensemble de ses adhérents qui rend compte des positions de l'URIOPSS, de l'actualité des représentations et des réflexions, analyses partagées avec ses adhérents pour dégager des positionnements adoptés par les instances politiques de l'URIOPSS.

L'URIOPSS a souhaité réserver le 1^{er} numéro au Projet Régional de Santé - PRS 2018-2022. Dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, l'URIOPSS est revenue sur les actualités et les enjeux de l'Economie Sociale et Solidaire, dans le 2^{ème} InfoMandats.

Plus proches, plus solidaires, plus forts

Info Mandats

Les représentations et positions de l'URIOPSS

Résumé 1 - 14/01/2017

L'Economie Sociale et Solidaire

ESS

3 LETTRES POUR UNE NOUVELLE ECONOMIE

Le PRS - Projet Régional de Santé, adopté en 2017, est le document de référence de la politique de santé de la région Bretagne. Il est le fruit d'une concertation de plus de 1000 acteurs de la santé bretonne, de la région à la commune, de la médecine à la santé publique, de la santé physique à la santé mentale, de la santé individuelle à la santé collective.

L'URIOPSS a souhaité réserver le 1^{er} numéro au Projet Régional de Santé - PRS 2018-2022. Dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire, l'URIOPSS est revenue sur les actualités et les enjeux de l'Economie Sociale et Solidaire, dans le 2^{ème} InfoMandats.

Plus proches, plus solidaires, plus forts

ANIMER, CRÉER DU LIEN

CONSTRUIRE ET AFFIRMER LA PAROLE DE L'URIOPSS

L'URIOPSS s'attache à créer du lien et à favoriser le décroisement entre les secteurs social, sanitaire et médico-social, dans une logique de parcours et de transversalité par l'accompagnement de projets et l'animation de réunions dans les territoires.

- Organiser des rencontres territoriales,
- Animer des rencontres sectorielles, lieux d'échanges et d'expertise,
- Accompagner le déploiement des politiques publiques territoriales dans le respect des intérêts de ses adhérents et des personnes qu'ils accompagnent.

CONFERENCES-DEBAT

Au cours de l'année 2017, se sont poursuivies les Conférences-Débat départementales et régionales de l'URIOPSS Bretagne.

Attentive à développer le lien de proximité avec ses adhérents sur les territoires, l'URIOPSS Bretagne, représentée par les Vice-Présidents et les Administrateurs présents sur les départements, a pris l'initiative de mettre en place une **Conférence des Adhérents de l'URIOPSS dans le Finistère et les Côtes d'Armor**. L'objectif était de réunir les adhérents pour aborder de manière collective leurs attentes vis-à-vis de l'URIOPSS et de construire ensemble une animation départementale soutenue par les administrateurs départementaux. Ces rencontres ont été aussi l'occasion d'identifier les préoccupations individuelles et/ou institutionnelles de chacun et d'identifier les relations à développer avec les autorités départementales et régionales, cela dans un esprit constructif.

Nouveauté

Conférence des Adhérents du Finistère

La conférence a été ouverte par le Président, Monsieur Gilles ROLLAND, le Vice-Président, Monsieur Henri HENAFF et son successeur Monsieur Roland JANVIER. Après une matinée d'échanges sur les préoccupations et interpellations des adhérents finistériens, l'après-midi a été consacré à une rencontre avec les représentants des institutions administratives publiques :

- Conseil Départemental du Finistère représenté par Monsieur Marc LABBEY, Vice-Président et Président de la commission solidarités, enfance, famille
- Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale du Finistère représentée par Monsieur Jean-Paul MONGEAT, Directeur
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Finistère représentée par Monsieur François-Xavier LORRE, Directeur départemental

Les débats se sont articulés autour des thèmes suivants :

- Politique de contractualisation (CPOM)
- Financement des missions (EPRD)
- Schémas, capacités d'accueil (mineurs, handicap)
- Autonomie de gestion (CITS) ...

La conférence s'est déroulée le jeudi 26 octobre 2017 à l'ESAT Les Genêts d'Or à CHATEAULIN, en présence de près de 40 personnes.



Conférence des Adhérents des Côtes d'Armor

Le programme de cette conférence était : Ouverture de la Conférence par le Vice-Président, Monsieur Alain TANGUY suivi d'un échange sur les préoccupations et interpellations des adhérents costarmoricains.

Puis, une rencontre avec les représentants des institutions administratives publiques :

- Conseil Départemental 22 : Madame Anne SIMON, Direction Personnes Âgées et Personnes Handicapées
- Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale des Côtes d'Armor : Madame Anne CHARLES, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale (champs personnes âgées)
- Madame Alexandra LULLIEN, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale (champ des Personnes Handicapées)

Les débats se sont articulés autour des thèmes suivants :

- Politique de contractualisation (CPOM)
- Financement des missions (EPRD)
- Schémas, capacités d'accueil (mineurs, handicap)
- Autonomie de gestion (CITS) ...
- Retour sur les réunions du Groupe de travail « Réflexion sur le financement des établissements du secteur des personnes âgées » au CD 22, le 22 septembre et le 20 octobre 2017.

La conférence s'est déroulée le mardi 14 novembre 2017, dans les locaux de la Maison Saint Thomas de Villeneuve à MONCONTOUR, en présence de près de 30 personnes.



Conférence - Débat : Protection de l'Enfant et maintenant ?

L'URIOPSS Bretagne, dans le cadre de la Plateforme régionale URIOPSS-CNAPE de la protection de l'enfance et de la jeunesse, a organisé une Conférence - Débat, intitulée : « Protection de l'Enfant et maintenant ? » en présence de Claude ROMEO.

Claude ROMEO a été, durant une vingtaine d'années, Directeur de l'Enfance et de la famille au Conseil Départemental de la Seine Saint Denis, département où de nombreuses innovations en matière des droits de l'enfant ont été réalisées. Il a contribué à la mise en place des politiques nationales sur l'enfance, dans les cabinets ministériels, à l'Unicef, auprès de la défenseure des enfants, à France terre d'asile et est auteur d'un rapport formulant des propositions d'avancées concrètes pour les acteurs de la protection de l'enfance. En 2016, il publie « Négliger les enfants...c'est détruire l'avenir », Editions Chronique sociale. C'est autour de cet ouvrage, des questions qu'il pose et des pistes d'actions qui y sont développées que l'URIOPSS a proposé une conférence-débat.

La Conférence s'est déroulée, le 29 novembre à Association « Ar Roc'h » à BETTON en présence de 15 personnes.

CYCLE DE FORMATIONS DES ADMINISTRATEURS *Nouveauté*

La qualité d'administrateur, engagé bénévolement au sein d'une association du secteur sanitaire, social ou médico-social, amène à faire face à des responsabilités multiples. Chaque année, de nouveaux bénévoles acceptent un mandat, dans un secteur par définition complexe, évolutif et professionnalisé.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration de l'URIOPSS Bretagne et l'équipe de permanents du siège, se sont donnés comme objectifs de poursuivre l'accompagnement des personnes morales constituant le socle de l'Union.

Et, une des priorités annoncées est d'aller encore davantage vers les administrateurs bénévoles, de les écouter, de comprendre leurs interrogations, leurs inquiétudes, leurs attentes, en renforçant aussi la proximité afin de mieux les représenter, les aider et promouvoir leurs actions.

Ceci pour soutenir les administrateurs, afin qu'ils puissent exercer leur mandat dans des conditions optimales, en connaissance des contextes actuels et dans le respect de la complémentarité des rôles entre administrateurs et professionnels, clés nécessaires à la sérénité dans la gouvernance des institutions.

Cet engagement a été concrétisé au mois de juin 2017 par des actions de formations destinées exclusivement aux administrateurs, déclinées sur deux départements :

- **Administrateurs bénévoles : Quelle(s) responsabilité(s) ?**, le 6 Octobre à Lorient, avec l'intervention de Mélanie SOUTERAU-THIEBAUT, Avocate associée Cabinet Barthélémy.
- **Les fondamentaux du fonctionnement associatif**, le 28 novembre à Rennes, avec l'intervention de Jacques HARDY, Avocat Associé Cabinet Barthélémy, Professeur agrégé des facultés de Droit, Ancien Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique.
- **Les enjeux du secteur social et médico-social pour les dirigeants d'associations**, décalée le 13 mars 2018, avec l'intervention d'Amaud VINSONNEAU, Juriste en droit de l'action sociale, Formateur, Consultant. Chargé d'enseignement auprès des Universités de Paris 2, Paris 9 et Paris 13. Auteur des études ESSMS : création et fonctionnement, règles budgétaires et tarifaires, droits des usagers, contentieux et EHPA(D) du Dictionnaire permanent de l'action sociale – Editions législatives.

Afin que le plus grand nombre d'administrateurs puisse y participer, l'URIOPSS a recherché et obtenu une participation financière de la part d'un partenaire, la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de La Loire, sous la forme de mécénat qui nous permet de vous faire bénéficier d'interventions ciblées, animées par des experts reconnus dans leur domaine, à un coût réduit.

L'administrateur de 2017 n'est pas celui des années 1980 et encore moins celui de 1947, quand se créait l'UNIOPSS, l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux.

Les retours de ces formations sont très positifs, les participants ont particulièrement apprécié de pouvoir échanger avec un expert, de pouvoir poser toutes les questions qui les interpellent, de rencontrer d'autres administrateurs. L'URIOPSS va ainsi renouveler ce cycle de formations pour les administrateurs et l'enrichir de nouvelles thématiques pour l'année 2018.

COMMISSIONS RÉGIONALES

Pour chacun des domaines d'activités des structures adhérentes, l'URIOPSS assure d'une part une veille et vous informe régulièrement. D'autre part, des Commissions Régionales réunissent les adhérents de l'URIOPSS agissant dans un même secteur d'activité. L'objectif est d'apporter à ces structures un éclairage sur les actualités et évolutions à venir. Et avant toute chose, les commissions régionales de l'URIOPSS Bretagne ont pour vocation d'être un lieu de rencontres et d'échanges entre les organisations adhérentes.

Nouveauté

Plateforme Protection de l'Enfance et de la Jeunesse

L'URIOPSS Bretagne avec la CNAPE (Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance), coordonne notamment une Plateforme interfédérale régionale sur la Protection de l'Enfance. Plus de vingt associations du secteur de la protection de l'enfance et de la jeunesse, représentant plus de cinquante établissements et services bretons, s'y retrouvent régulièrement.

Au cours de l'année 2017, les membres de la Plateforme se sont réunis à 3 reprises au sein d'une commission politique, une commission technique et d'une réunion plénière de la Plateforme.

Les membres de la Plateforme ont notamment alerté le Préfet de Région sur la situation des Mineurs Non Accompagnés étrangers et leurs conditions de prise en charge. Une rencontre avec les services de la Préfecture et la DRJSCS s'est tenue au début de l'année 2017 avec des représentants de la Plateforme.

A la suite de cette rencontre, tout au long de l'année, la DRJSCS a été informée des travaux des membres de la Plateforme et des inquiétudes et interrogations des associations agissant pour la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Les travaux de la Plateforme et des commissions au cours de l'année 2017 ont principalement porté sur les Mineurs Non Accompagnés, la prévention spécialisée, la prévention de la radicalisation, la justice des mineurs, les jeunes majeurs sortant de l'ASE, l'installation d'un délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, la mise en œuvre des schémas départementaux de la Protection de l'Enfance, les observatoires départementaux de la Protection de l'Enfance, le CITS ainsi que les travaux du CNPE (Conseil National de la Protection de l'Enfance).

Appui des Congrégations adhérentes à l'URIOPSS

Pour rappel, depuis plusieurs années maintenant, l'URIOPSS accompagne les Maisons-Mères des Congrégations, non autorisées et n'accueillant pas de laïcs, dans leurs recherches de solutions pour être autorisées en tant qu'établissement social ou médico-social, sans passer par la voie de l'appel à projets. L'objectif recherché est ainsi d'obtenir une reconnaissance légale d'une situation de fait, puisque les intéressées accueillent déjà des religieuses âgées dépendantes.

En 2017, une rencontre a été organisée pour revenir sur les démarches effectuées par chacune des Congrégations durant l'année passée, les liens avec les autorités de tarification et les projets envisagés. L'URIOPSS a échangé régulièrement tout au long de l'année avec l'ARS Bretagne pour faire le point sur les avancées des autorisations des Maisons Mères et la concertation avec les Conseils Départementaux concernés. Cet appui se poursuivra au cours de l'année 2018.

Commission régionale Personnes Agées

Des travaux de préfiguration à la mise en place d'une commission régionale Personnes âgées ont été menés au cours de l'année 2017. En effet, pour répondre à ses missions, le Conseil d'Administration de l'URIOPSS Bretagne a validé la mise en place de cette commission spécifique.

Au préalable, attentive aux interpellations des Associations gérant des structures sur le département d'Ille et Vilaine, l'URIOPSS a proposé l'organisation d'une rencontre départementale réunissant les structures « Personnes Agées » intervenant sur le département d'Ille et Vilaine. Cette rencontre s'est déroulée le 16 mai. L'objectif était d'échanger sur les préoccupations des directeurs dans leur activité et recueillir les observations afin de relayer la parole des Adhérents lors de la réunion ARS réservée aux Fédérations du Secteur Médico-Social. L'ensemble des participants ont confirmé leur intérêt pour la mise en place d'une commission régionale.

Aussi la Commission Régionale « Personnes Agées », est placée sous l'égide de l'URIOPSS Bretagne, qui se compose d'une Commission Technique territoriale à visée départementale se déroulant deux fois par an, une fois dans le Finistère et une autre en Ille et Vilaine ainsi que d'une Commission Politique régionale se déroulant une fois par an dans l'un des quatre départements.

Sont invités à participer à cette commission des représentants à la fois des établissements et du domicile, au regard de la priorité donnée à la continuité des parcours des personnes.

A l'occasion de l'Assemblée Générale de l'URIOPSS Bretagne, la mise en place de la commission a été ratifiée.

Le Collectif ALERTE Bretagne



Le Collectif ALERTE est un lieu de réflexion, d'échanges et d'interpellation sur la pauvreté, la précarité et l'exclusion dans la région et les meilleurs moyens de les combattre.

Les travaux du Collectif ALERTE Bretagne au cours de l'année 2017 ont été marqués par les élections présidentielles et législatives.

Dans ce cadre, le Collectif a mené une démarche auprès du grand public, via des partenariats avec les médias régionaux ou locaux, dans le but de mettre en avant des actions existantes qui contribuent au renforcement de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans la région.

Les principales actions du Collectif ont été les suivantes :

- Réalisation d'un recueil d'actions dites inspirantes,
- Un reportage sur les préoccupations du Collectif ALERTE en cette année électorale a été réalisé et diffusé par France 3 Bretagne le 14 avril,
- Un article sur le Collectif a été publié dans Ouest-France en Rubrique Bretagne, le 14 juin,
- Un communiqué de presse du Collectif ALERTE Bretagne : Recensement des étrangers dans les centres d'hébergement : ALERTE Bretagne dénonce une remise en cause du principe de l'accueil inconditionnel, a été publié le 21 décembre.

A l'issue des élections présidentielles et législatives, le Collectif ALERTE Bretagne a souhaité échanger sur les actualités et les priorités du Collectif pour l'année 2017-2018. Avec l'annonce, le 17 octobre, par le Président de la République du lancement en 2018 d'une nouvelle stratégie nationale contre la pauvreté et l'exclusion qui ciblera notamment les enfants et les jeunes et que vient d'être nommé un délégué interministériel en charge de sa préparation et du suivi de sa mise en œuvre, ALERTE Bretagne a souhaité engager une consultation la plus large possible de ses membres et de tous les regroupements associatifs qui contribuent à la lutte contre toutes les formes d'exclusion, sur les priorités dans notre région et ses différents territoires.

C'est dans ce cadre qu'a été organisée le 13 décembre, la première journée régionale du Collectif ALERTE. Son objectif était qu'au cours de la journée le plus grand nombre de membres du Collectif régional puissent définir au mieux pour l'année 2018, les axes et cibles prioritaires et le programme d'action à partir de 4 thématiques : les territoires, les jeunes, le logement, l'emploi et la formation.

L'URIOPSS, via l'expertise d'Hugues FELTESSE, Personne Qualifiée au Conseil d'Administration de l'URIOPSS, en qualité d'animateur-coordinateur et le soutien d'une Conseillère technique de l'URIOPSS, assure l'animation du Collectif ALERTE Bretagne.

MANIFESTATIONS RÉGIONALES

L'Assemblée Générale, le 15 juin, qui s'est déroulée en trois temps :

L'Assemblée Générale de l'URIOPSS Bretagne a rassemblé plus de 120 personnes, représentant plus de 75 personnes morales gestionnaires au Domaine de Ciccé Blossac à Bruz. Étaient également présents des associations, des fédérations, nos partenaires, des adhérents nationaux en région, des institutionnels qui œuvrent dans les secteurs sanitaire, social et médico-social. Cette année, l'URIOPSS Bretagne a souhaité, à la suite de son Assemblée Générale statutaire, organiser une conférence-débat portant sur le thème : **Favoriser la mutualisation et la coopération associative : Entre mise en concurrence et coopération, Quelles stratégies et outils pour les Associations ?** Avec l'aimable participation de Jacques HARDY, Avocat Associé Cabinet Barthélémy, Professeur agrégé des facultés de Droit, Ancien Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique et Mélanie SOUTERAU-THIEBAUT, Avocate Associée Cabinet Barthélémy.



La Journée de Rentrée Sociale des Associations, le 28 septembre

La journée de rentrée sociale de l'URIOPSS s'est déroulée le jeudi 28 septembre 2017 en présence de près de 250 personnes.

Les enjeux à venir des politiques sanitaires, sociales et médico-sociales ainsi que les grandes réformes annoncées pour les structures Privés Non Lucratifs ont été présentées par :

- Un représentant du Crédit Coopératif,
- La Direction et les Conseillers techniques de l'URIOPSS, avec des interventions portant plus particulièrement sur les points de vigilance pour chaque secteur.

Cette année, notre conférence-débat a été consacrée au **Parcours de soins, parcours de santé, parcours de vie : pour une prise en charge adaptée des patients et des usagers**, ont été successivement abordés :

- Les enjeux des politiques publiques et réforme en cours, avec l'aimable participation d'Anne-Yvonne EVEN, Directrice Adjointe Parcours, ARS Bretagne et de Véronique COLIN, Directrice de l'Autonomie, Conseil départemental d'Ille et Vilaine.
- Les impacts juridiques sur le droit des patients et des usagers avec l'intervention de Elodie JEAN, Avocate au Barreau de Nantes, spécialiste Droit de la Santé et Droit de l'Action sociale et des Familles.

INFORMER, FORMER, ACCOMPAGNER

L'URIOPSS apporte une méthodologie et mobilise son expertise technique et sectorielle pour informer, accompagner et former ses adhérents.

Une approche transversale des politiques publiques :

- Soutien à la vie associative, politiques de solidarité et de santé,
- Réaction à l'actualité régionale et construction de positionnements.

Une gamme complète d'expertise, une offre de formation adaptée, des accompagnements individualisés :

- Projet associatif, projet stratégique, coopération, projet d'établissement,
- Droit associatif, Droit des institutions sanitaires, médico-sociales et sociales,
- Droit social, Gestion des ressources humaines,
- Démarche d'évaluation,
- Analyse financière, budget, tarification.

LE PROJET STRATÉGIQUE DE L'URIOPSS

Le Projet Stratégique 2016-2021 de l'URIOPSS Bretagne a été adopté le 9 juin 2016.

En 2017, l'URIOPSS a souhaité formaliser ce projet via une plaquette présentant les 5 axes du projet stratégique :

- Consolider le réseau des adhérents par l'échange, l'engagement et le militantisme
- Développer des offres de services pour le soutien des adhérents
- Participer au processus de transformation des pratiques et d'amélioration de la qualité en développant notamment une politique de formation
- Affirmer, promouvoir et communiquer les positionnements politiques de l'URIOPSS
- Développer une gouvernance au service du projet politique et technique de l'URIOPSS



Ces 5 orientations impulsent les actions de l'Union.

Le Conseil d'Administration est garant des valeurs et principes qui y sont promus. Sa réalisation nécessite l'appropriation, l'engagement et le soutien de l'ensemble des parties prenantes : administrateurs, salariés du siège, adhérents. Une des conditions de sa réussite est également l'ouverture et le développement des partenariats.

INFORMATION-COMMUNICATION

Le site Internet

L'année 2017 a été marquée par une évolution du site internet de l'URIOPSS. À l'occasion de la rentrée de septembre, le site Internet de l'URIOPSS Bretagne a évolué. Il s'agit d'un nouveau portail web, plus dynamique et intuitif, avec des portes d'entrée vers des rubriques qui couvrent l'ensemble de nos missions et champs d'actions.

Vous avez dorénavant à votre disposition un outil plus moderne, plus ergonomique qui met en valeur les nombreuses missions et productions de l'URIOPSS et du réseau UNIOPISS-URIOPSS.

Vous pouvez désormais nous retrouver à l'adresse suivante : www.uriopss-bretagne.fr

Information

Sur le champ de l'information, l'année écoulée a été fortement contributive. Pour preuve, le nombre de messages ciblés portant sur l'actualité sectorielle, des textes législatifs et réglementaires, des communiqués de presse, des notes techniques envoyés aux adhérents.

54 mails d'actualités sectorielles ont été envoyés.

Le Bulletin d'informations

9 numéros de la Revue d'Information de l'URIOPSS ont été publiés et diffusés auprès des adhérents, partenaires et institutionnels au cours de l'année 2017. Le bulletin est diffusé à 340 exemplaires. (Adhérents abonnés de l'URIOPSS, Partenaires et Institutionnels sur l'ensemble de la région).



En 2017, répondant à l'orientation du projet stratégique de l'URIOPSS Bretagne de développer des offres de services pour le soutien des adhérents, l'URIOPSS a proposé à ses adhérents une enquête de satisfaction de son bulletin d'informations. Cette enquête s'est déroulée de juin à août 2017 auprès des adhérents de l'URIOPSS abonnés à la Revue d'Informations.

Durant cette période, 40 réponses ont été recueillies. Cette enquête a conforté l'URIOPSS dans sa démarche d'information de ses adhérents via un mensuel d'information.

Questions juridiques

En 2017, **859 questions juridiques** ont été posées par les adhérents de l'URIOPSS Bretagne. **698 portaient sur le droit social et 161 sur d'autres domaines juridiques** (droit de l'action sanitaire et sociale (94), droit associatif (32), fiscalité (13), Autres (22)).

124 établissements et/ou services différents sont les auteurs de ces 859 questions traitées par l'URIOPSS Bretagne, soit exactement le même nombre d'adhérents ayant fait appel à l'URIOPSS Bretagne en matière de droit social que l'année précédente.

Ainsi, 30 % des structures adhérentes ont consulté l'URIOPSS au cours de l'année 2017.

45 % des questions concernaient les acteurs agissant principalement dans le secteur du handicap, 32 % pour le domaine de l'aide à domicile et 28 % dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des personnes âgées.

Les 859 questions juridiques ont été très majoritairement formulées par la direction des établissements ou services gérés par des adhérents de l'URIOPSS Bretagne.

Parmi les 131 établissements et/ou services différents gérés par les adhérents de l'URIOPSS Bretagne qui ont fait appel au service juridique de l'URIOPSS Bretagne, 85% appliquent une convention collective.

Veille juridique

Pour permettre à ses adhérents de se repérer parmi l'actualité conventionnelle, l'URIOPSS Bretagne a élaboré, branche par branche, convention par convention, un tableau reprenant les accords et avenants agréés et étendus, mis à jour au fur et à mesure des agréments et extensions.

[www : Fiches 84217 et 84218](#)

Groupe technique Ressources Humaines

Le groupe de travail Ressources Humaines de l'URIOPSS Bretagne s'est réuni à 3 reprises dans les locaux de structures adhérentes pour aborder notamment l'actualité et les enjeux dans la pratique des Directeurs et Responsables des Ressources Humaines à travers des cas pratiques et la mutualisation d'outils.

Matinées d'Actualités Sociales

Les matinées d'actualités sociales ont pour objectifs de :

- Présenter les dernières évolutions législatives, réglementaires, jurisprudentielles et conventionnelles,
- Améliorer les connaissances générales en droit du travail au regard de l'actualité,
- Evaluer l'impact pour le secteur sanitaire, social et médico-social.

InfoJuris

Publiée pour la première fois en 2016 : L'InfoJuris - L'activité juridique de l'URIOPSS Bretagne a été à nouveau publiée en 2017.

Support d'information et de sensibilisation, InfoJuris permet aussi de reprendre les actions d'expertise et de soutien apportées en matière juridique par l'URIOPSS.



Fiches techniques

Le calendrier des évaluations internes et externes

15 ans après la parution de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002, l'URIOPSS Bretagne fait le point sur les échéances en matière d'évaluations internes et externes auxquelles doivent se soumettre les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

[www : Fiche 90468](#)

Boîte à outils sur le Contrat de séjour

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV, est venue réformer le secteur social et médico-social avec un objectif : anticiper les conséquences du vieillissement. Mais son champ d'action recouvre bien plus que celui des personnes âgées. La loi vient par exemple renforcer de manière générale les droits et libertés des personnes accueillies dans l'ensemble des établissements ou services sociaux et médico-sociaux. Le cadre juridique du contrat de séjour est notamment modifié. L'URIOPSS Bretagne a souhaité accompagner ses adhérents afin de les aider en pratique à construire les contrats de séjour des établissements et services. Deux supports ont été réalisés :

- **Un guide d'aide à la rédaction des contrats de séjour**
- **Une chronologie du processus d'accueil et d'admission**

Cette boîte à outils s'inscrit dans la démarche de l'URIOPSS précédemment menée avec la réalisation de deux fiches techniques présentant les impacts des deux lois « Loi ASV » et « Loi Santé » de 2016 en matière de droits des personnes accueillies au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Elles sont publiées sur le site Internet et mises à jour au fur et à mesure de la parution des décrets d'application.

[www : Fiche 88544](#)

Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance

Enjeux majeurs du secteur sanitaire, social et médico-social, la promotion de la bientraitance – et par conséquent la prévention de la maltraitance – font l'objet de nombreux écrits au fil des ans. Le cadre juridique en la matière a d'ailleurs largement évolué ces derniers temps, l'occasion de revenir sur les principales dispositions applicables aujourd'hui aux établissements et services du secteur, ainsi qu'aux professionnels qui y exercent.

FORMATION

Démarche qualité

En 2017, l'URIOPSS a mené, pour son activité formation, une démarche qualité en vue d'être référencée par les OPCA.

Il s'agissait de prouver que l'organisme de formation de l'URIOPSS répond :

- aux 6 critères qualité fixés par le décret du 30 juin 2015 en application de la loi du 5 mars 2014 réformant la formation continue,
- aux 21 indicateurs définis par les OPCA dont UNIFAF et UNIFORMATION.

Le dossier déposé par le service Formation de l'URIOPSS Bretagne a été validé et est à présent inscrit par les OPCA dans leurs catalogues de référencement.

Dans le même temps, sachez que notre organisme a obtenu le 13 septembre 2017 de l'agence nationale du DPC, le renouvellement de son habilitation à dispenser des programmes de développement professionnel continu à destination des professions médicales et paramédicales.

FORMATIONS

En 2017, **142 établissements et/ou services différents gérés par des adhérents de l'URIOPSS Bretagne ont fait appel à une formation de l'URIOPSS, les formations INTER et INTRA étant confondues.** 32 % des adhérents ont réalisé au moins une prestation de formation en 2017, soit une stabilité du nombre d'adhérents qui ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2017 par rapport à l'année précédente.

Les données chiffrées en 2017 distinguent la formation INTER et INTRA :

Formation INTER

Les formations INTER ont porté sur 37 stages différents pour 30 sujets différents, pour 43 jours de formation, 429 heures de stages, réalisés par 19 intervenants. Ces formations ont bénéficié à 331 stagiaires.

Les formations INTER ont été réalisées auprès de **120 établissements et/ou services** différents gérés par des adhérents de l'URIOPSS.

27 % des adhérents de l'URIOPSS Bretagne ont réalisé une formation en INTER-établissements au cours de l'année 2017.

Les établissements et les services des participants se répartissent territorialement de la façon suivante :

- 27 sont des structures basées dans les Côtes d'Armor,
- 26 sont basées dans le Finistère,
- 46 sont basées en Ile et Vilaine,
- 21 sont basées dans le Morbihan.

On constate, par rapport à l'année précédente, une stabilité du nombre de stagiaires et du nombre d'établissements ou services qui ont participé à au moins une formation INTER.

Les organisations ayant réalisé une formation INTER en 2017 agissent majoritairement dans le domaine de l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Formation INTRA

Les formations INTRA en 2017 ont porté sur 135 stages différents, pour 343 jours de formation; Ces formations ont bénéficié à près de 1486 salariés et/ou bénévoles de ces structures. Les formations ont porté sur 83 actions différentes et ont été menées par 40 intervenants.

Les formations INTRA ont été réalisées auprès de **75 établissements et/ou services** gérés par les adhérents de l'URIOPSS Bretagne.

La répartition départementale des établissements et/ou services selon le nombre de participants ayant bénéficié d'une formation INTRA en 2017 est la suivante :

- Côtes d'Armor : 14 % des participants
- Finistère : 25 % des participants
- Ile et Vilaine : 41 % des participants
- Morbihan : 21 % des participants

17 % des adhérents ont fait appel à l'URIOPSS Bretagne pour réaliser une action de formation en INTRA en 2017.

Les adhérents qui ont réalisé une formation INTRA auprès de l'URIOPSS agissent principalement à destination des personnes âgées.

Se former avec l'URIOPSS Bretagne, c'est avoir l'assurance de maintenir ou d'accroître la qualification des salariés et bénévoles œuvrant dans vos structures grâce à des formations : Adaptées à vos besoins ; En adéquation avec les évolutions des pratiques et celles de la réglementation ; Améliorant l'opérationnalité de vos équipes ; Réalisées par des formateurs spécialisés signataires de la Charte des Formateurs URIOPSS Bretagne, et présents dans chacun de vos départements ; Donnant satisfaction à plus de 98% des participants.

DES RÉUNIONS THÉMATIQUES ET TECHNIQUES

En 2017, l'URIOPSS a organisé au total, 14 réunions d'informations sectorielles, thématiques et techniques. Elles ont réuni au total, 369 participants représentant 144 différentes structures adhérentes (une participation à l'identique de l'année précédente pour un nombre moindre de réunions organisées). C'est ainsi, comme l'année dernière, 33% des structures adhérentes qui, au moins une fois en 2017, ont participé à une réunion d'information de l'URIOPSS.

Réunion régionale d'informations relative à la Réforme du Code du Travail : Enjeux et impacts pour les Associations de Solidarité

Le projet avait été annoncé de longue date et a été mis en œuvre dès l'installation du nouveau Gouvernement. C'est ainsi qu'un projet de loi a été présenté fin juin en Conseil des ministres et les décrets d'application ont en totalité été publiés au Journal Officiel le 31 décembre 2017.

A travers les textes des ordonnances, les objectifs du Gouvernement sont de renforcer le dialogue social tant dans l'entreprise que dans la branche, le simplifier afin de le rendre plus efficace, mais encore de sécuriser les relations de travail, tant pour les employeurs que pour les salariés. Pour appréhender le contenu et les conséquences de cette réforme, l'URIOPSS a proposé à ses adhérents, deux réunions Régionales d'informations consacrées à la Réforme du Code du Travail : Enjeux et impacts pour les Associations de Solidarité, animées par Mélanie SOUTERAU-THIEBAUT, Avocate Associée, Cabinet Barthélemy Rennes.

Une première réunion s'est déroulée au Roahzon Park le 13 octobre et a rassemblé 77 personnes. La deuxième réunion s'est déroulée le 17 novembre à l'Association « Ar Roc'h » à BETTON et a rassemblé 26 personnes.

Mais aussi, une réunion thématique a été organisée sur le thème suivant :

Patrimoine immobilier et projets : Quels enjeux stratégiques et opérationnels dans le cadre des mutations du secteur sanitaire, médico-social et social ?

L'URIOPSS Bretagne avec le soutien de la Banque Populaire de l'Ouest, membre du Club des Partenaires, a proposé un temps d'information et d'échanges sur le patrimoine immobilier et les projets des associations en la matière.

Grâce au partenariat de l'URIOPSS Bretagne, ses adhérents ont eu la possibilité de s'informer et d'échanger sur leurs problématiques, leurs projets immobiliers et leurs réflexions stratégiques avec des spécialistes et experts de ces sujets :

- Laurent WARNIER, Directeur Opérationnel, Département Conseil et Audit, Crédit Foncier Immobilier
- Alexis BECQUART, Avocat Associé chez DELSOL Avocats
- Sébastien PILARD, Responsable d'Agence Bretagne-Normandie chez A2MO

Les 8 réunions techniques que sont les Matinées d'Actualités Sociales :

Comme chaque année l'URIOPSS organise au cours de deux sessions dans l'année, une matinée d'actualité sociale dans chaque département. Les réunions sont organisées avec le soutien de structures adhérentes qui acceptent d'accueillir ces réunions.

Au total, les matinées d'actualités sociales ont réuni 173 participants (+ 31% de participation par rapport à l'année précédente) soit 47 % du nombre total de participants aux réunions d'informations organisées par l'URIOPSS Bretagne en 2017 et 95 structures adhérentes.

ACCOMPAGNEMENTS ASSOCIATIFS

Une diversification s'est opérée avec deux thématiques dominantes : le pilotage de la gouvernance associative qui relève du projet associatif, des projets d'établissements et l'accompagnement en droit du travail :

- **Le Projet Associatif ,**
- **L'évaluation de la plus-value associative,**
- **Aide à la rédaction d'un accord d'entreprise sur l'aménagement du temps de travail,**
- **Accompagnement à l'utilisation de l'outil de suivi de la durée du travail,**
- **Identifier les points de vigilance et impacts d'une fusion création sur le fonctionnement de l'association.**

PARTICIPER ET ANTICIPER

Le projet régional de l'URIOPSS s'inscrit dans celui de l'union nationale, l'UNIOPSS, reconnue d'utilité publique. L'URIOPSS Bretagne participe activement à la vie du réseau UNIOPSS-URIOPSS.

Le réseau UNIOPSS-URIOPSS porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de lobbying, en déposant des amendements, en éditant des plateformes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels il est représenté.

La mission prospective du réseau UNIOPSS-URIOPSS permet de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent le secteur. Le réseau s'appuie sur la compétence de chercheurs, d'universitaires, d'experts d'horizons et de sensibilités divers, ainsi que sur des acteurs de terrain.

L'URIOPSS Bretagne agit et témoigne, auprès de l'UNIOPSS et dans tout le réseau national, de ses singularités, de l'identité de la région Bretagne et de son dynamisme, ainsi que de ses constats et initiatives de terrain.

70 ans de l'UNIOPSS



L'année 2017 a été marquée pour le réseau UNIOPSS-URIOPSS par les 70 ans de l'UNIOPSS. En effet, l'UNIOPSS a célébré, le 9 novembre 2017, à l'Hôtel de Ville de Paris, son 70e anniversaire. Une occasion de revenir sur l'histoire et l'actualité de cet acteur incontournable de la solidarité. Une occasion aussi de faire la fête pour envisager l'avenir avec espoir...

Echanges, réflexions, rencontres, découvertes, bonne humeur... les termes ne manquent pas pour qualifier les différentes séquences qui ont rythmé la célébration des 70 ans de l'UNIOPSS. Rassemblant près de 400 invités d'horizons très divers, acteurs associatifs et publics en tête, cet événement d'ampleur a tout d'abord été l'occasion pour l'UNIOPSS de revenir, dans le cadre d'un colloque introductif sur les conditions de sa naissance en 1947, exprimant à l'époque la volonté des associations de se démarquer des penseurs de la Sécurité sociale qui voulaient que la solidarité deviennent une chose exclusivement publique.

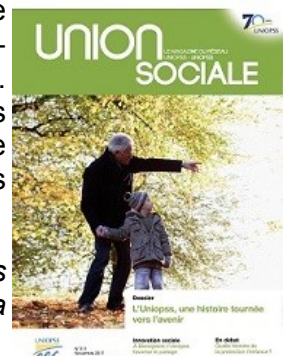
L'URIOPSS Bretagne représentée par : le Président, des Administrateurs, la Directrice, la Directrice Adjointe et un Conseiller technique, a participé à ce temps fort pour le réseau UNIOPSS-URIOPSS.

Ce moment a été l'occasion de revenir sur les grandes étapes de constitution de l'Union, sur sa doctrine et son impact sur les politiques sociales, mais aussi de se projeter dans l'avenir. Créée en 1947, par des représentants d'associations, de fondations, de congrégations, craignant de voir, par le projet du Conseil national de la Résistance, la constitution d'une étatisation des politiques de protection sociale et de prises en charge de personnes en situation de fragilité, l'Union est devenue au fil du temps, le principal défenseur de ce système de politiques sociales et d'action sociale.

Les circonstances de la création de l'UNIOPSS

Dès octobre 1945, Charles BLONDEL, qui a pris la présidence de l'Union nationale des Secrétariats sociaux après avoir été résistant et contribué aux travaux du Conseil national de la résistance, convie Jean RODHAIN, aumônier des prisonniers de guerre, qui s'apprête à créer le Secours Catholique et l'Abbé PORTIER, deux habitués des secrétariats sociaux, à réfléchir à la question du regroupement des œuvres sanitaires et sociales*. Il reprendra cet échange quelques mois plus tard avec le Docteur OBERLIN, un chirurgien de grand renom, très investi dans un vaste éventail d'œuvres sanitaires et sociales, à la sortie d'une réunion au Conseil de l'ordre des médecins. Il y a alors urgence. L'ordonnance du 4 octobre 1945 a créé la Sécurité sociale. Alors que se constitue la mise en place progressive de son vaste appareil administratif et financier, le risque est grand qu'il s'accompagne de la création de ses propres équipements sanitaires et sociaux et aboutisse à la disparition ou à la prise en gestion directe, de la multitude des établissements de soins, hospices, orphelinats, services d'aide aux mères, dispensaires issus de l'entraide, de la charité, de la philanthropie. Le 20 août 1946, un décret vient fixer les conditions que les œuvres doivent désormais remplir pour être simplement autorisées à continuer à exercer leurs activités. Cela dit, pour les fondateurs de l'UNIOPSS, l'instauration à travers le système de Sécurité sociale, d'une solidarité institutionnelle, couvrant l'ensemble des travailleurs et leurs familles représente un progrès indiscutable. Dès sa fondation lors de son assemblée constitutive en avril 1947, l'UNIOPSS rassemble des acteurs très différents comme la FEHAP, le Secours Catholique, la Fédération protestante de France, l'Union des associations culturelles israélites de France, le Mouvement populaire des Familles ou encore l'APF.

**En Bretagne, une majorité de ces œuvres privées sont tenues par des congrégations religieuses et fonctionnent bien souvent essentiellement, à l'époque grâce aux dons, à la bienfaisance, et au dévouement des sœurs.*



LE RESEAU ET L'URIOPSS BRETAGNE

L'URIOPSS Bretagne, représentée par son Président, siège au Conseil d'Administration de l'UNIOPISS. A cela s'ajoute, la participation de la Directrice aux réunions des Directeurs d'URIOPSS, des Séminaires et des Conférences des Présidents-Directeurs.

L'adhésion active et fidèle de l'URIOPSS Bretagne à l'UNIOPISS et au réseau qu'elle forme avec les autres URIOPSS ne s'est pas démentie à nouveau en 2017.

Positionnement, Interpellation, mobilisation

L'UNIOPISS propose son projet de société aux candidats à la présidentielle

A l'occasion de l'élection présidentielle, l'UNIOPISS a présenté, le 28 février lors d'un colloque, son projet de société pour les années à venir et a recueilli les réactions des représentants de 4 candidats. Une contribution ambitieuse, dans laquelle la solidarité occupe une place centrale.

L'UNIOPISS ENTRE EN CAMPAGNE pour dessiner un avenir nouveau

Ce projet de société a été relayé par l'URIOPSS Bretagne en région.

Préoccupations prioritaires et demandes de l'UNIOPISS

A la suite des élections présidentielles se sont tenues les élections législatives, aussi, comme à son habitude dans ces occasions qui rythment la vie d'une démocratie, l'UNIOPISS a interpellé le nouveau gouvernement pour lui faire connaître ses préoccupations prioritaires en matière de solidarité.

Ces préoccupations prennent appui sur les fondements qui guident nos positionnements politiques :

- L'accès aux droits fondamentaux pour tous, comme règle de notre société développée.
- L'égal accès de tous les citoyens à des réponses de qualité sur l'ensemble du territoire.
- Une organisation de la République qui confère à l'État ses missions de définition, contrôle et évaluation de la politique publique.
- Une protection sociale fondée sur la solidarité nationale.
- Un secteur non lucratif d'intérêt général qui a sa place au cœur d'une économie plurielle.

Ces préoccupations sont le fruit d'un travail collectif des adhérents de l'UNIOPISS (110 adhérents nationaux et 22 adhérents régionaux, URIOPSS regroupant environ 20 000 établissements et services) qui prend en compte la nature interfédérale et inter-associative de notre Union.

Préparation du 33^{ème} Congrès de l'UNIOPISS

Acteurs du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, gestionnaires d'établissements et de services, représentants des pouvoirs publics nationaux et locaux, chercheurs, experts, personnes accompagnées..., se retrouveront à Tours les 4 et 5 avril 2018 à l'occasion du 33^e Congrès de l'UNIOPISS.



LES DEMARCHES DE L'UNIOPISS

Comme chaque année, l'URIOPSS Bretagne édite une autre publication à connotation politique, **Les démarches de l'UNIOPISS**. Réalisé par l'URIOPSS Bretagne, ce document rassemble les actualités de l'UNIOPISS, rendez-vous, communiqués de presse, articles publiés dans la revue UNION SOCIALE ou sur la plateforme électronique du réseau UNIOPISS/URIOPSS.

Il faut noter que ces démarches sont valorisées par d'autres URIOPSS pour leur propre communication. Les URIOPSS reprennent intégralement le document pour le diffuser auprès de leurs adhérents à l'occasion de leur Assemblée Générale.



L'URIOPSS BRETAGNE REMERCIE SES PARTENAIRES

Les partenaires de l'URIOPSS Bretagne au nombre de 10 organismes, sont des prestataires de services intervenant de façon privilégiée dans le secteur associatif de la santé, de la cohésion sociale et de l'action sociale.

L'objectif recherché est de permettre aux organismes partenaires de mieux connaître les besoins des associations, établissements et services adhérents de l'URIOPSS, et ainsi mieux adapter leurs prestations de services à la demande. C'est aussi favoriser des relations d'information réciproque entre les prestataires et l'URIOPSS sur leurs domaines d'activités respectifs.

Les partenaires



AG2R LA MONDIALE

Ag2r La Mondiale

24 Bd Beaumont

CS 91249

35012 Rennes Cedex

Tel. 02 22 06 66 55

www.ag2rlamondiale.com



Crédit coopératif

3 rue de l'Alma

CS 86407

35064 Rennes Cedex

Tel. 02 99 85 96 96

www.credit-cooperatif.coop



BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST
BANQUE & ASSURANCE

Banque Populaire de l'Ouest

1 Place de la Trinité

CS 86434

35064 RENNES CEDEX

www.ouest.banquepopulaire.fr



GIC – 1% logement

CS 30404

44104 Nantes cedex 4

Tel. 02 51 84 09 68

www.gic.fr



Cegi Alfa

21, rue Jules Verne

Z.I. Le Brézet

63028 Clermont-Ferrand Cedex 2

www.cejalfa.fr



Mutuelle Saint Christophe

277 rue St Jacques

75256 Paris cedex 05

Tel. 01 56 24 76 00

www.msc-assurance.fr



Délégation régionale Chorum

Bretagne-Pays de la Loire

22 mail Pablo Picasso

44 000 Nantes

www.chorum.fr



Société Générale

2A Rue du Bignon

CS 46 323

35 063 RENNES CEDEX

www.societegenerale.fr

Un mécénat et des actions d'accompagnement et de soutien

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire accompagne et soutien l'URIOPSS pour les actions suivantes :



1818
2018
BICENTENAIRE

- le développement d'actions de formations à destination des administrateurs des associations de solidarité,
- l'animation et la coordination du Collectif ALERTE Bretagne,
- l'édition des supports remis aux adhérents lors de l'Assemblée Générale.

Des partenariats d'actions



Harmonie Mutuelle et l'URIOPSS Bretagne ont prolongé la convention de partenariat visant à faciliter l'accès aux droits et aux soins des publics les plus fragiles de Bretagne.

LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

La vie statutaire a représenté en 2017 :

- **1 Séminaire des Administrateurs en présence de l'équipe professionnelle du siège avec la participation de Jérôme VOITURIER, Directeur Général de l'URIOPSS,**
- **3 Conseils d'Administration,**
- **3 Bureaux.**

L'année 2017 a été pour l'URIOPSS Bretagne une année de changement de son Bureau :

Président : Gilles ROLLAND

Vice-Présidents : Gilles CHATEL, Roland JANVIER, Sébastien MAILLARD et Alain TANGUY

Secrétaire : Jean ELLEOUET - **Secrétaire adjoint** : Philippe SCHABAILLIE

Trésorier : Marcel CHOTARD - **Trésorière adjointe** : Marie-Christine CARPENTIER

Le **Conseil d'Administration** se compose de :

- BRUNEAU Lionel, Association Quatre Vaulx - Les Mouettes (22) - Directeur Général
- CARPENTIER Marie Christine, Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Redon (35) - Directrice
- CASTELLAN Claire, Fédération ADMR d'Ille et Vilaine (35) - Cadre technique spécialisée Personnes âgées
- CHATEAUGIRON Patrice, Personne qualifiée
- CHATEL Gilles, ASSAD du Pays de Redon et Vilaine (35) - Président d'honneur
- CHOTARD Marcel, Congrégation du Christ Rédempteur (35) - Administrateur
- ELLEOUET Jean, Association Don Bosco (29) - Président
- FELTESSE Hugues, Personne qualifiée
- HAMAYON Denis, Association ADAPEI-Nouvelles des Côtes d'Armor (22) - Directeur Général Adjoint
- HARDY Daniel, Association Le Moulin Vert (56) - Vice-Président
- JANVIER Roland, Personne qualifiée
- KERDRAON Geneviève, EHPAD la Retraite (29) - Directrice
- LE BOURDONNEC Michel, Fondation ILDYS (29) - Vice-Président
- MAILLARD Sébastien, Association Kervihan (56) - Directeur Général
- MERCIER Valérie, Fondation Armée du Salut - Résidence Boris Antonoff (35) - Directrice
- MOGAN Michel, Fondation ILDYS (29) - Directeur Général Délégué
- PAJOT Claude, ASFAD (35) - Administrateur
- ROLLAND Gilles, Association Les Amitiés d'Armor (29) - Directeur Général
- SCHABAILLIE Philippe, Association Gabriel Deshayes (56) - Directeur Général
- SCHWARTZ Erick, Association Kan Ar Mor (29) - Directeur Général
- TANGUY Alain, Expert associé secteurs de l'action sanitaire et sociale

Pierre MANIER, Président d'Honneur de l'URIOPSS Bretagne.

Henri HENAFF, Membre d'Honneur

UNE ÉQUIPE

Le siège de l'URIOPSS Bretagne identifié comme centre de ressources suppose de poursuivre voire renforcer le développement des compétences transversales avec une expertise technique et sectorielle ciblée pour chaque membre de l'équipe.

L'équipe de l'URIOPSS Bretagne se présente à la fin de l'année 2017 de la manière suivante :

Retrouvez tout au long de l'année 2018 l'annuaire de l'équipe du siège de l'URIOPSS :

<http://www.uriopss-bretagne.fr/annuaire-equipe>

Animation et conseil technique

- Nathalie PERRET-LAUNAY, *Directrice*
- Véronique DORVAL, *Directrice Adjointe*
- Elodie RUE-RIOCHE, *Conseillère Technique*
- Céline HERVE, *Conseillère Technique*
- Gauthier NAOUR, *Conseiller Technique* remplacé par Solenn COSTA, *Conseillère technique*

Administration interne

- Marie-Noëlle GAUCHER-LORPHELIN, *Comptable - Assistante Administrative,*
- Ambre MASSEZ, *Assistante de Direction*
- Estelle MOREL, *Assistante Administrative*

PERSPECTIVES 2018

Conférence des Adhérents de l'URIOPSS

L'URIOPSS Bretagne, représentée par le Vice-Président d'Ille et Vilaine et les Administrateurs présents sur le département d'Ille et Vilaine, donne rendez-vous, le 29 mars 2018 aux adhérents de l'URIOPSS agissant en Ille et Vilaine. L'objectif est de réunir les adhérents pour aborder de manière collective leurs attentes vis-à-vis de l'URIOPSS Bretagne et de construire ensemble une animation départementale soutenue par les administrateurs.

Cycle de formations des administrateurs

5 formations pour les bénévoles dirigeants sont proposées au cours de l'année 2018-2019 :

- Les fondamentaux de la gouvernance et du fonctionnement associatif
- La responsabilité des administrateurs d'une Association sanitaire, sociale et médico-sociale
- Présider une Association sanitaire, sociale et médico-sociale
- Rôle, fonction et responsabilités du Trésorier d'une Association sanitaire, sociale et médico-sociale
- Jeux et Actualités des Associations sanitaires sociales et médico-sociales

Congrès de l'UNIOPSS : un temps fort de mobilisation pour les acteurs associatifs des solidarités !

Deux ans après le Congrès de Montpellier qui avait rassemblé près de 1 500 participants autour du scénario du « rebond », le prochain Congrès de l'UNIOPSS, se déroulera à Tours, les 4 et 5 avril 2018. Il sera l'occasion de débattre, de co-construire et d'interpeller les pouvoirs publics, dans un contexte politique marqué par un nouveau quinquennat. **Libertés... Inégalités... Fraternité ? Les associations de solidarité s'engagent !** C'est autour de cette thématique que s'articulera le 33ème Congrès de l'UNIOPSS. Il s'agira de porter des choix de société ambitieux, de nommer des priorités sociales et de mettre en avant le rôle et l'apport spécifique des associations de santé et de solidarité, acteurs innovants de développement économique et social pour tous. Tables rondes, conférences et forums de débat ponctueront ces deux jours de débats et d'échanges, avec en clôture, la présentation du « Manifeste du Congrès », co-construit avec l'ensemble des parties prenantes de l'Union.



LES ANNEXES DES TEMPS FORTS

Pour accompagner cette présentation des temps forts de l'année 2017 pour l'URIOPSS Bretagne, nous vous proposons de retrouver en annexe :

- **Les démarches 2017 de l'UNIOPSS**
- **Présenter et représenter l'URIOPSS Bretagne**
- **Fiche Représentativité de l'URIOPSS Bretagne**
- **Le rapport financier 2017, sur demande**

Document réalisé avec le soutien de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de La Loire



Union Régionale
Interfédérale
des Organismes Privés
Sanitaires et Sociaux
à but non lucratifs



203 G, avenue Patton
BP 20219
35702 Rennes Cedex 7
Tél. 02 99 87 51 52
uriopss@uriopss-bretagne.fr

plus proches, plus solidaires, plus forts